

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2022-337

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGCD

45-2022-12-22-00002 - Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la Direction départementale des territoires du Loiret (45) (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2022-12-22-00002

Arrêté portant désignation des membres du
comité social d'administration de proximité de la
Direction départementale des territoires du
Loiret (45)

**Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration
de proximité de la Direction départementale des territoires du Loiret(45)**

Le directeur départemental des territoires du Loiret

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er} :

Le comité social d'administration de proximité de la Direction départementale des territoires (DDT) du Loiret est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

Christophe HUSS	Directeur départemental, président
Sandrine REVERCHON-SALLE	Directrice adjointe

b) Représentants du personnel : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2 :

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de UNSA Fonction Publique	
Cyrille DUPIN	Michel SOLIGNAC
Sylvie VIOLETTE	Thierry VOILLOT
Fabienne VALLET	Marie-Laure DUPONT
Au titre de Force Ouvrière	
Céline RASPAUT	Céline BOISGARD
Yannick DUPUIS	Carine DOMONT

Article 3 :

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4 :

Le Directeur de la DDT du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 22 décembre 2022
Le Directeur de la DDT du Loiret,
par interim la directrice adjointe,
Signé : Sandrine REVERCHON-SALLE

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cédex 1. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.